

Prise en charge médicale des hépatites B et C et de l'infection par le VIH

Durant l'incarcération

- S'assurer de l'application des bonnes pratiques de confidentialité inhérentes à toutes pathologies chroniques
- Proposer une continuité et une qualité des soins dispensés (accès aux différents spécialistes)
- Assurer l'absence de rupture de dispensation de médicaments antirétroviraux

Education pour la santé

- Favoriser au maximum les actions collectives avec de petits groupes de personnes
- Solliciter les associations extérieures (IREPS, Réseau VIH, AIDES, ...)

A la sortie

- Exigence de continuité des soins
- Une ordonnance et la remise d'une avance de traitement de quelques jours (à adapter au contexte de chaque personne) sont indispensables pour éviter tout risque de rupture de traitement
- Remise de rendez-vous de consultation avec le service correspondant de l'unité sanitaire selon le domicile du patient, établi en s'adressant si besoin au COREVIH (en cas d'infection par le VIH) ou au pôle de référence (pour les hépatites) de proximité
- Délai de rendez-vous rapproché et cohérent avec la provision de médicaments remis
- Indiquer à la personne détenue les autres ressources locales pouvant lui être nécessaire : centres de soins, médecins, associations,...

Coordonnées

Adresse postale

COREVIH Aquitaine
Hôpital du Tondu
Groupe Hospitalier Pellegrin
33 076 BORDEAUX Cedex

Coordonnées téléphoniques

Secrétariat : 05 56 79 56 06

Fax : 05 56 79 60 87

Email

corevih@chu-bordeaux.fr

Site Internet

www.corevih-aquitaine.org

The logo for COREVIH d'Aquitaine features the text 'COREVIH' in a bold, blue, sans-serif font above 'd'Aquitaine' in a smaller, blue, sans-serif font. To the right of the text is a stylized graphic of a yellow circle with three blue diagonal lines extending from its top right edge, resembling wings or a signal.

COREVIH
d'Aquitaine

Recommandations
pour la prise en
charge du VIH,
des IST et des hépatites
des personnes placées
sous main de justice

Mise à jour : juin 2013

Document établi à partir du « Guide méthodologique de prise en charge
sanitaire des personnes placées sous main de justice »

Ministère de la Santé - Ministère de la Justice
Octobre 2012

Quelques chiffres

La situation en France

La prévalence du VIH en milieu carcéral est **4,5 fois plus importante** qu'en population générale soit **1,04% versus 0,23%**



Prévalence du VHC

Étude de santé
Prévacar 2010

4.8% [3.53 – 6.50] soit ~ de 3 000 personnes



Près de la moitié des personnes sont virémiques pour le VHC (46%, 27.3 – 66.5%) ~ 1 500 personnes



Prévalence du VIH

2 % [0.95 – 4.23] soit ~ de 1 220 personnes infectées



Les trois-quarts sont à un stade d'immunodépression avancé (CD4<350) ~ 900 personnes



Population carcérale en région Aquitaine :
3 364

(4.4% de la population carcérale française)

Insee 2013

Le dépistage VIH, hépatites et IST

Quand ?

- Systématiquement proposé à l'entrée en détention,
- Proposé périodiquement (au moins une fois par an pour les hépatites) au cours de l'incarcération (rapport Yéni 2010 et recommandations de l'HAS). Cette démarche autorise un meilleur suivi des personnes et crée des espaces pour parler de prévention,
- Systématiquement proposé en cas de refus à l'entrée, de prise de risque, dans le cas d'exposition connue et avérée,
- A la demande spontanée des personnes auprès des personnels de l'unité sanitaire,
- A la sortie dans le cadre de la consultation de sortie

Comment ?

- Proposé et assuré par l'unité sanitaire ou l'antenne du CDAG
- Dépistage classique qui permet de cibler le VIH, VHC, VHB et IST
- Alternative TROD qui évite la prise de sang (ne permet que de dépister le VIH)
- Nécessité d'être à distance de la prise de risque (6 semaines pour la sérologie et 3 mois pour le TROD)

Remise de résultat

- Dans le cadre d'une consultation

Les outils de réduction des risques

Préservatif masculins, féminins et lubrifiants

- Mis à disposition par l'administration pénitentiaire, association, CDAG, ...
- Accès libre, sans justification
- Points d'accès choisis et diversifiés pour garantir une confidentialité maximale (UFV, salle d'attente, toilettes, ...)

Eau de Javel (titrage à 12%)

- Délivrée gratuitement par l'administration pénitentiaire à tous les arrivants
- Renouvelée tous les 15 jours
- Informations des personnes détenues aux consignes d'utilisation: Respect de la durée d'utilisation (< 3 semaines), Conservation du flacon à l'abri de la lumière, Pas de dilution ni mélange avec d'autres produits ou liquides que ce soit.
- Rappels réguliers et diffusion des principaux messages de prévention (ex: ; tatouages, piercings, sniff, partage des seringues...)

Accident exposant au risque viral

- Indication à une prise en charge sur place dans les 48 heures maximum après la prise de risque et au mieux dans les 4 heures
- Prise en charge sur l'unité sanitaire pour les personnes détenues ainsi que tout le personnel de la pénitentiaire durant les heures d'ouverture ou auprès du service des urgences du centre hospitalier de rattachement aux heures non ouvrables
- Disposition d'un kit de traitement ARV au sein des unités sanitaires
- Se référer à la procédure formalisée par le COREVIH

Actions générales

- Travailler en lien avec les CAARUD et CSAPA locaux, les associations (AIDES, Réseaux VIH, ...)
- Développer des actions de réduction des risques
- Aider les consommateurs à accéder aux soins (notamment la substitution aux opiacés) et au dépistage des infections virales
- Campagne de vaccination notamment contre le virus de l'hépatite B